



Échanges extérieurs

Les opérateurs attendent un coup d'accélérateur !

● Annoncé en fanfare par le ministère de tutelle, le Plan national de développement des échanges extérieurs 2014-2016 n'a pas encore pris son envol. Invitée par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), la tutelle a donné quelques pistes de relance.

Les opérateurs économiques attendent toujours la mise en œuvre du Plan national de développement des échanges extérieurs promis par le ministre de tutelle. Sur invitation de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), Mohamed Abbou devait présenter et discuter avec les acteurs économiques du pays les grands axes de sa stratégie. Peine perdue pour les opérateurs qui ont fait le déplacement car le ministre délégué chargé du Commerce extérieur auprès du ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique a dû s'absenter pour «empêchement de dernière minute». C'est donc le SG du ministère qui a endossé cette responsabilité. Mohamed Ben Ayad a expliqué aux adhérents de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc que le Plan de développement des échanges extérieurs, qui a pour

objectif de booster les exportations et de réduire les importations par le biais de la substitution, s'articule autour de trois axes principaux se déclinant en 20 chantiers et 40 mesures. Il s'agit du premier axe qui porte sur la promotion et la dynamisation des exportations à travers la modernisation des mécanismes de soutien visant le dé-

Le ministère souhaite plus de synergie entre les différents intervenants.

veloppement de conventions commerciales avec les marchés prioritaires et l'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'exportation. Le deuxième axe concerne la rationalisation des importations et la facilitation des me-

sures relatives au commerce extérieur à travers le renforcement du cadre de contrôle douanier, le renforcement du cadre de contrôle de la conformité des produits importés avec les normes techniques et sanitaires ou encore la lutte contre la contrebande. Cet axe concerne aussi la création du guichet unique, l'accélération du

chantier de l'utilisation des documents électroniques dans le domaine du commerce extérieur, le renforcement des ressources du ministère du Commerce extérieur en matière de protection commerciale non douanière. Le troisième axe tend à promouvoir la va-

leur ajoutée des produits locaux via la promotion et le soutien de l'intégration économique, outre la mise en œuvre des conventions de compensation industrielle existantes et le développement de nouveaux projets de compensa-

tion pour les grands investissements publics. Le secrétaire général a par la suite expliqué que ce Plan de développement des échanges extérieurs constitue une vision stratégique et une feuille de route basée sur l'état des lieux ainsi que la définition des mesures de redressement nécessaires visant à surmonter l'ensemble des contraintes qui ont eu un impact négatif sur la balance commerciale. Il est à noter que le ministère a réalisé une étude avant l'élaboration de son plan de développement des échanges extérieurs 2014-2016. Le département de Mohamed Abbou remet en question la multiplicité des intervenants et l'absence de cohérence globale des actions fournies aux entreprises. Sur le plan institutionnel, le foisonnement des différents organes chargés de cet accompagnement dérange. Tandis que le ministère du Commerce extérieur pilote le CNCE, Maroc Export et Maroc Taswiq, le département de l'Industrie prend en charge l'AMDI, l'ANPME et IMANOR. D'autres départements comme celui de l'Agriculture et de la pêche maritime sont également partie prenante à ces programmes avec des établissements comme l'ADA et l'ONSSA ou encore la SMAEX et l'ADII, auprès du ministère de l'Économie et des finances. Cette dispersion ne peut, selon les responsables du ministère du Commerce extérieur qu'avoir des répercussions sur l'efficacité de l'action gouvernementale. «Le cadre institutionnel a connu un développement important durant ces dernières années, mais nous n'avons pas atteint l'efficacité requise pour le renforcement de la compétitivité des entreprises, qui sont parfois incapables d'assimiler toutes les offres», avoue Mohamed Abbou, ministre délégué chargé du Commerce extérieur. Pour le ministère, la maîtrise du déficit commercial passe avant tout par la maîtrise de l'action étatique. C'est pourquoi il entend mettre en place un système d'évaluation des actions et programmes menés par ces établissements, de manière à «créer une boucle vertueuse et ainsi corriger la trajectoire, adapter les programmes et rationaliser les moyens pour un meilleur rendement». ●

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma